

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
21/05/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D02-05-2024

Objet : D02_05_2024 ACQUISITION DE TERRAINS POUR UN LOTISSEMENT SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un lotissement derrière la rue du Marineau sur la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre.

Ce lotissement nécessite entre autres l'acquisition des parcelles A 196 (4 943 m²) et A 2286 (2478 m²) appartenant à Mesdames Marie-Josèphe GEFARD, Maryvonne CHARRIER, Mariette OUVRARD, Martine POUPIN et Annie BOURSEAU.

Une proposition d'acquisition de ces parcelles leur a été faite selon les conditions suivantes : achat au prix de 10 € le m² de la parcelle A 2286 et au prix de 1 e le m² de la parcelle A 196, les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Les propriétaires concernés ont donné leur accord sur ces conditions.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles selon les conditions susvisées, les frais d'acte passé chez Maître Tomljanovic étant de la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 085-200059079-20240528-D02_05_2024-DE



VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Remineau', with a horizontal line underneath.

